



PREFET DE LA MAYENNE

## Correctif

### **Publicité des demandes d'autorisation d'exploiter pour mise en valeur agricole enregistrées par la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne**

**du 29/03/2022 au 13/05/2022**

Conformément aux articles R331-4 et D331-4-1 du code rural et de la pêche maritime, la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne publie les demandes d'autorisations d'exploiter enregistrées ci-dessous :

Références cadastrales	Superficie	Propriétaires	Demandeur	Cédant	Dossier	Date de la demande	Date limite de dépôt	Observation
ARQUENAY :D434, D1025,D778,D768, D453,D537,D536,D487Z, D487A,D812,D811K, D811J,D809Z,D765, D303Z,D300,D299, D433,D432,D427,D426, D425,D424,D423,D422, D419,D418,D417,D1265, D1264,D1209,D436, D779,D323,D322,D311, D310,D309,D308, D1024,D809A,D303A, D774,D810	68,784 ha	CAMPAS PAUL MARIE DERENNE EPOUSE CAMPAS CLAUDINE D'ARGOUGES MARIE JACQUELINE D'ARGOUGES HUBERT	MILLET Damien	EARL DE LA MOTTE 53170 ARQUENAY	C53220217	10/05/22	18/07/22	Installation Motif de la cession : Retraite

**Les personnes intéressées ont jusqu'à la date limite de dépôt indiquée dans le tableau ci-dessus pour déposer une demande d'autorisation d'exploiter sur les parcelles concernées, auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne.**